



## CONSEIL MUNICIPAL du 12 SEPTEMBRE 2022

### Liste des Délibérations

Nombre de Conseillers : 33  
Nombre de Conseillers Présents : 29  
Nombre de Conseillers Votants : 31

L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze septembre, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au Domaine des Loges, sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Maire de la Ville de Parthenay,

Date de la convocation : 6 septembre 2022

PRESENTS : Jean-Michel PRIEUR, Magaly PROUST, Pierre-Alexandre PELLETIER, Chantal RIVAULT, Claude BEAUCHAMP, Véronique REISS, Hervé LE BRETON, Catherine MAGNAVAL, Jean-Luc TREHOREL, Joël GRISON, Philippe BELAUD, Pascale ROBIN, Antoine DESCROIX, Myriam PETIT, Caroline VINCENT, Sylvie DUQUESNOY, Cécile CHIDA, David WANSCHOOR, Jérôme FOURNIER, Anthony PELLETIER, Bérengère AYRAULT, Sonia YANSANE, Lucile MAUILLON, Kévin MERLIOT, Joël DENIS, Béatrice LARGEAU, Karine HERVE, Lucie TROUVE, VERDON Laurence

Pouvoirs :

Jérôme BACLE donne procuration à REISS Véronique  
Jean-Luc BARDET donne procuration à HERVE Karine

Absences excusées : Sylvie BOUTET, Franck MONGIN

Secrétaires de séance : Joël GRISON, Lucile MAUILLON

-----

## **CM93-2022 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR -**

### **Approuvée**

- VU la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;
- VU le décret n° 2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°62-765 du 6 juillet 1962 portant règlement sur la comptabilité publique en ce qui concerne la liquidation des traitements des personnels de l'Etat ;
  
- VU les avis favorables des Comités Techniques des 26 octobre 2021 et 24 mai 2022 ;
- CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le Règlement intérieur en fonction des évolutions de la réglementation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'adopter le Règlement intérieur modifié, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

## **CM94-2022 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Approuvée**

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;
- VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 ;
- VU l'avis favorable du Comité technique du 28 juin 2022 ;
- CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDERANT que, dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade au sein des services de la Ville de Parthenay, il convient de créer les postes correspondants ;
- CONSIDERANT que toute modification de la durée hebdomadaire du travail supérieur à 10% doit être précédée d'un avis du Comité technique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'augmenter le temps de travail pour le poste suivant, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, 25 heures hebdomadaires au lieu de 4 heures hebdomadaires,
- de créer les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 4 heures 51 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 2 heures 18 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 2 heures 18 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 4 heures 51 minutes hebdomadaires
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2022, chapitre 012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**CM95-2022 : RESTAURATION SCOLAIRE - FOURNITURE DE REPAS POUR LE CSC MAISON POUR TOUS DE CHÂTILLON SUR THOUET - APPROBATION DU TARIF - Approuvée**

- VU l'avis de la commission participation citoyenne politique de quartiers et jeunesse, réunie le 24 mai 2022 ;
- CONSIDERANT la demande du CSC Maison Pour Tous de Châtillon sur Thouet de bénéficier d'une livraison de repas les mercredis pendant les vacances scolaires
- CONSIDERANT l'opportunité de proposer les services de la restauration scolaire à d'autres structures ;
- CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention, à conclure avec le CSC Maison Pour Tous de Châtillon sur Thouet, pour fixer les modalités de fourniture des repas ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention ci-annexée, à conclure avec l'association CSC Maison Pour Tous de Châtillon sur Thouet
- de voter un tarif unique à 5.50€ par repas pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,

**CM96-2022 : ACTION CULTURELLE - ETUDE DE MARCHÉ CINÉMATOGRAPHIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION - Approuvée**

- VU l'avis de la commission « projets structurants », réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- CONSIDERANT le projet d'étude du marché cinématographique de Parthenay ;
- CONSIDERANT le coût de l'étude estimé à 10.000€HT ;
- CONSIDERANT que la banque des territoires peut attribuer une subvention à hauteur de 40%, soit 4.000€ ;
- CONSIDERANT que le Conseil Régional peut attribuer une subvention à hauteur de 20%, soit 2.000€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver le Plan de financement de l'opération ci-annexé,
- d'autoriser le Maire à solliciter toute aide financière,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

**CM97-2022 : SPORT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JOG'GÂTINE - Approuvée**

- VU l'avis favorable de la commission vie associative, sport et culture, réunie le 29 juin 2022
- CONSIDERANT que Jog'Gâtine, est une association de course à pied en loisir qui regroupe 71 adhérents, qui organise chaque année un trail ouvert à tous, dénommé « la Médiévale », proposant 2 parcours de 8 et 15 km.
- CONSIDERANT que l'association sollicite une aide financière exceptionnelle, compte-tenu de l'annulation de la manifestation les 2 années précédentes,
- CONSIDERANT le souhait de la ville de Parthenay de soutenir les projets associatifs, notamment les projets liés au sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ à l'association Jog'Gâtine,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2022, chapitre 65-657,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**CM98-2022 : SPORT - REGLEMENT D'UTILISATION DU VEHICULE MINI BUS - Approuvée**

- VU l'avis favorable de la commission Vie associative Sport et Culture réunie le 29 juin 2022,
- CONSIDERANT le souhait de la ville de Parthenay de soutenir les projets associatifs, notamment les projets liés aux sports,
- CONSIDERANT que dans le cadre de ce soutien, la ville de Parthenay met à disposition, en priorité aux associations sportives, un véhicule mini bus pour le transport des licenciés dans le cadre de leurs activités
- CONSIDERANT qu'il convient d'apporter un certain nombre de modifications au règlement d'utilisation existant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement d'utilisation du véhicule mini bus ci-annexé
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

**CM99-2022 : AFFAIRES TECHNIQUES - CONVENTION PLACEMENT EN REFUGE DES ANIMAUX EN FIN DE GARDE - Approuvée**

- VU les articles L. 211-19-1 et suivants du Code rural portant sur la gestion des animaux en divagation ; et plus particulièrement l'article L211-25 du Code Rural ;
- VU l'avis favorable de la commission « Cadre de vie » en date du 14 juin 2022 ;
- CONSIDERANT l'interdiction de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la gestion la plus humaine des animaux en divagation à l'issue de leur délai légal de fourrière
- CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention avec l'Association Galia de Vouillé-Les-Marais (Vendée) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de placement en refuge des animaux en fin de garde ci annexée, à conclure avec l'Association Galia
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier,

-----

Fait en Mairie, à PARTHENAY, le 14 septembre 2022.

Le MAIRE ;

Affichage  
du : 14 septembre 2022  
au : 15 octobre 2022

Jean-Michel PRIEUR